

CERTIFICATS D APTITUDE ASPECTS MEDICO LEGAUX

PRUDENCE ET JURISPRUDENCE

BXCAILLAUX

DIJON

LE CERTIFICAT D APTITUDE

- ▶ Une paperasserie administrative de plus
- ▶ que l'on peut faire en vitesse aux copains et copains des copains
- ▶ Pas la peine de les examiner, ils sont en bonn
- ▶ juste avant le match
- ▶ sur un coin de table

QUELQUES JURISPRUDENCES

- ▶ au hasard
- ▶ Pour mediter

LA RESPONSABILITE PEUT ETRE
ENGAGEE AUSSI BIEN EN CAS DE
SIGNATURE QUE DE REFUS

Cour Appel Grenoble 2000

- ▶ Condamnation des deux médecins qui avaient refusé de signer un certificat d'aptitude à un jeune de 15 ans qui souhaitait faire du karaté. Dans un premier temps le médecin généraliste découvrant le souffle, refuse le certificat et l'adresse à un cardiologue qui retrouve une HVG majeure à l'échographie. Il refuse également de signer le certificat et prend rendez vous pour investigations complémentaires au CHU, mais l'adolescent décède entre temps lors d'une séance d'éducation physique à son collège.
- ▶ Assignation devant le TGI par la famille qui est déboutée; appel, la cour infirme le jugement, statut et considère que les médecins ont manqué à leur obligation d'information et de conseil.

- ▶ *« Partant du principe que le médecin est tenu envers son patient d'une obligation permanente de conseil et d'information, la cour a estimé que le MG ne pouvait se contenter de refuser le certificat et de l'orienter vers un spécialiste, ainsi que le cardiologue. Ils devaient impérativement, pour respecter l'obligation d'information, interdire à l'adolescent tout effort violent dans le cadre scolaire et extra scolaire, en avertissant ses parents, et les établissements ou il pratiquait un sport »*

- sport de compétition :

le certificat de non contre indication est indispensable pour pouvoir pratiquer ce sport

- EPS dans le cadre scolaire:

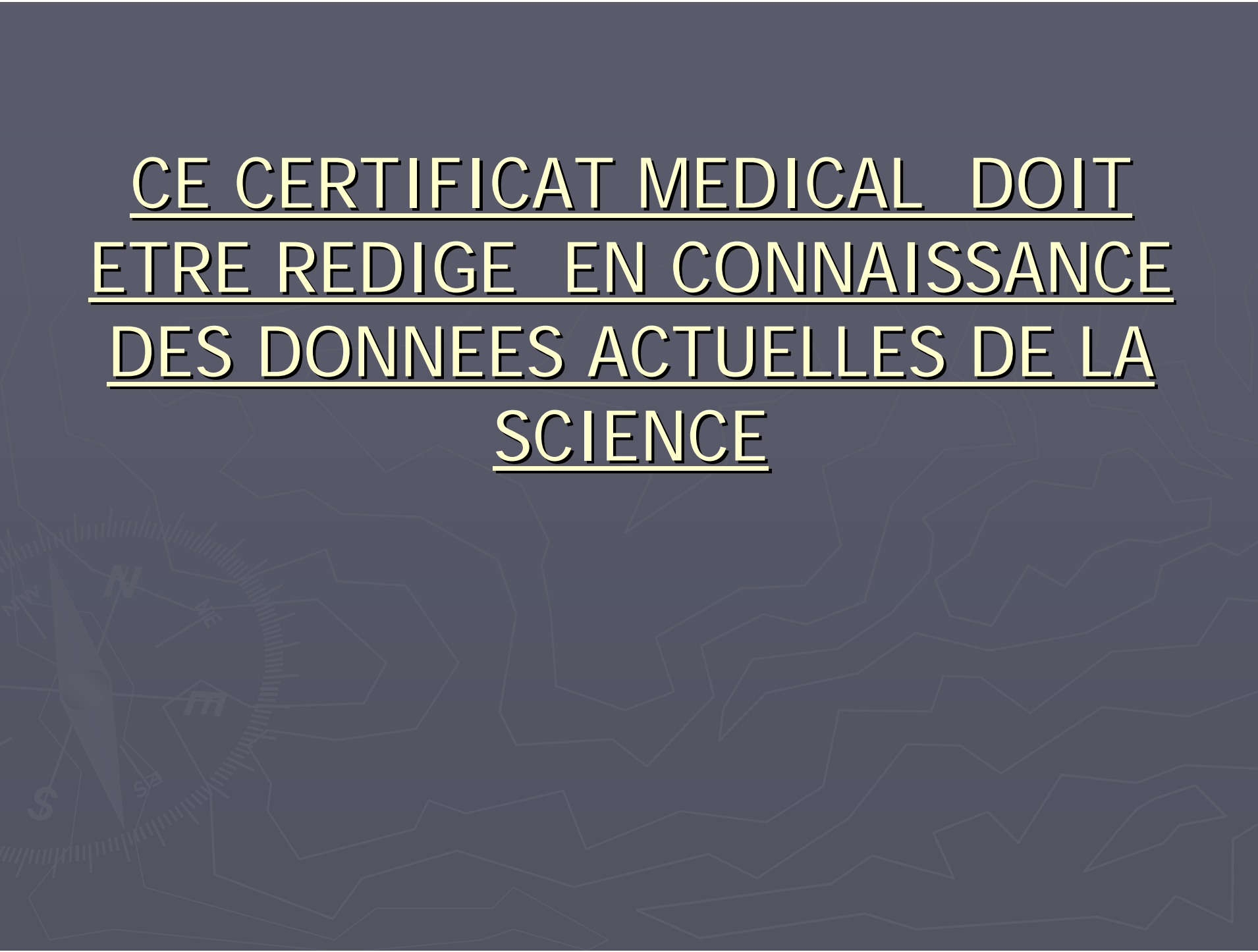
tout élève est apte a priori sauf contre indication.

(Décret 88-977 du 11 octobre 1988)

DONC

- ▶ Faire des certificats d'inaptitude pour les activités scolaires quand doute et dans l'attente des examens

CE CERTIFICAT MEDICAL DOIT
ETRE REDIGE EN CONNAISSANCE
DES DONNEES ACTUELLES DE LA
SCIENCE

The background is a dark blue-grey color with a subtle, light-colored pattern. On the left side, there is a faint compass rose with a needle pointing towards the top-left. To the right of the compass, there is a faint line graph with several peaks and valleys, suggesting data or scientific trends.

TGI PARIS 2006

- ▶ Condamnation d'un médecin qui avait signé une aptitude à la boxe d'un jeune sportif myope sup. à 3,5 et qui avait présenté un décollement de rétine un an plus tard
- ▶ Le tribunal a considéré *que la rédaction de ce certificat et le défaut d'information sur l'augmentation du risque de décollement de rétine du fait de la pratique de la boxe chez un patient présentant une forte myopie était à l'origine d'une perte de chance de l'ordre de 20%*
- ▶ Selon le règlement médical fédéral, une telle myopie entraîne l'inaptitude

DONC

- ▶ Connaître les reglements medicaux des differentes federations des differentes disciplines
- ▶ Bonne chance

LE DEVOIR D INFORMATION EST PERMANENT

- ▶ INFORMATION CLAIRE LOYALE ET EXHAUSTIVE DU SPORTIF ET EVENTUELLEMENT DES PROCHES
- ▶ POUVOIR PROUVER QUE CETTE INFORMATION A ETE DONNEE
- ▶ NE PAS OUBLIER QUE LE SECRET MEDICAL RESTE ENTIER

TGI de CAEN 2005

- ▶ -Condamnation d'un cardiologue pour faute diagnostique , il avait signé un certificat d'aptitude à une JF qui était décédée lors d'un entraînement sportif de natation, décès en relation avec un QT long ignoré
- ▶ -Condamnation d'un autre cardiologue qui suivait le frère pour un QT long pour défaut d'information ou plutôt pour l'impossibilité de prouver l'information envers la famille
- ▶ -le tribunal a estimé qu'une information claire loyale exhaustive aurait permis de faire une enquête familiale et découvrir ce syndrome chez la jeune sœur ,de le traiter et d'interdire la natation en compétition .
- ▶ -Le QT long contre indique la compétition de natation selon les recommandations actuelles

- ▶ -Le médecin qui découvre une maladie héréditaire chez un patient se doit d'essayer de convaincre ce même patient d'avertir les membres de sa famille pour qu'ils consultent pour enquête
- ▶ -Il doit être capable de prouver que ce conseil a bien été donné (dossier, courrier médecin traitant, papier signé)
- ▶ -Le médecin ne peut en aucun cas s'adresser directement à la famille pour respecter le secret médical

LE DIALOGUE ET LA CONFIANCE
SPORTIF / MEDECIN RESTENT
FONDAMENTAUX

The background of the slide is a dark blue-grey color. It features a faint, light-colored graphic on the left side that includes a compass rose with a needle pointing towards the top-left, and a topographic map with various contour lines and a grid. The text is centered and underlined.

- ▶ -Absence de parallélisme entre plainte et préjudice
- ▶ -le plaignant n'est pas toujours le sportif
- ▶ -quand un problème apparaît, les trous de mémoire suivent
- ▶ -pathologies dissimulées
- ▶ -intérêt de formulaires déclaratifs remplis et signés par le postulant

CERTIFICAT D APTITUDE ET SECURITE SOCIALE

- ▶ But de la SS
- ▶ Art L 321:L'assurance maladie comporte la couverture des frais de soins
- ▶ Art L315 : Non respect des règles d'établissement des feuilles de soins
- ▶ Sanctions

MISE EN DANGER D AUTRUI PAR
NON RESPECT DES REGLES DE
SECURITE



TGI GRENOBLE 2007

- ▶ Condamnation d'un médecin pour mise en danger d'un patient même en l'absence de préjudice ,le tribunal a estimé que son examen clinique avait été des plus sommaire et violait ainsi l'article 32 du code de déontologie :
- ▶ *dès lors qu'il a accepté de répondre à une demande ,le médecin s'engage à assurer personnellement des soins consciencieux attentifs et conformes aux données acquises de la science*

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DIJON

2009

- ▶ Un Homme d affaire a été contraint de se poser dans un champ pour panne d essence
- ▶ Il s etait fié sur les consommations edités par le constructeur et n avait pas verifié la jauge
- ▶ Il avait oublié de faire sa visite medicale dans les temps
- ▶ Il avait oublie ses lunettes comme specifié sur la licence
- ▶ Convocation pour mise en peril d autrui et conduite d un aeronef sans brevet
- ▶ 2 mois de prison et 1600 E demandes par le procureur
- ▶ Reponse le 10 10 09

DIFFERENTES RESPONSABILITES DU MEDECIN

Ordinale penale civile/CRCI

Fautes deontologie Code Penal défaut d'information
Moyens

Sanctions Blame Amende Indemnités

suspension prison

radiation (non assurable) (assurable)

ces peines se cumulent

EN CONCLUSIONS

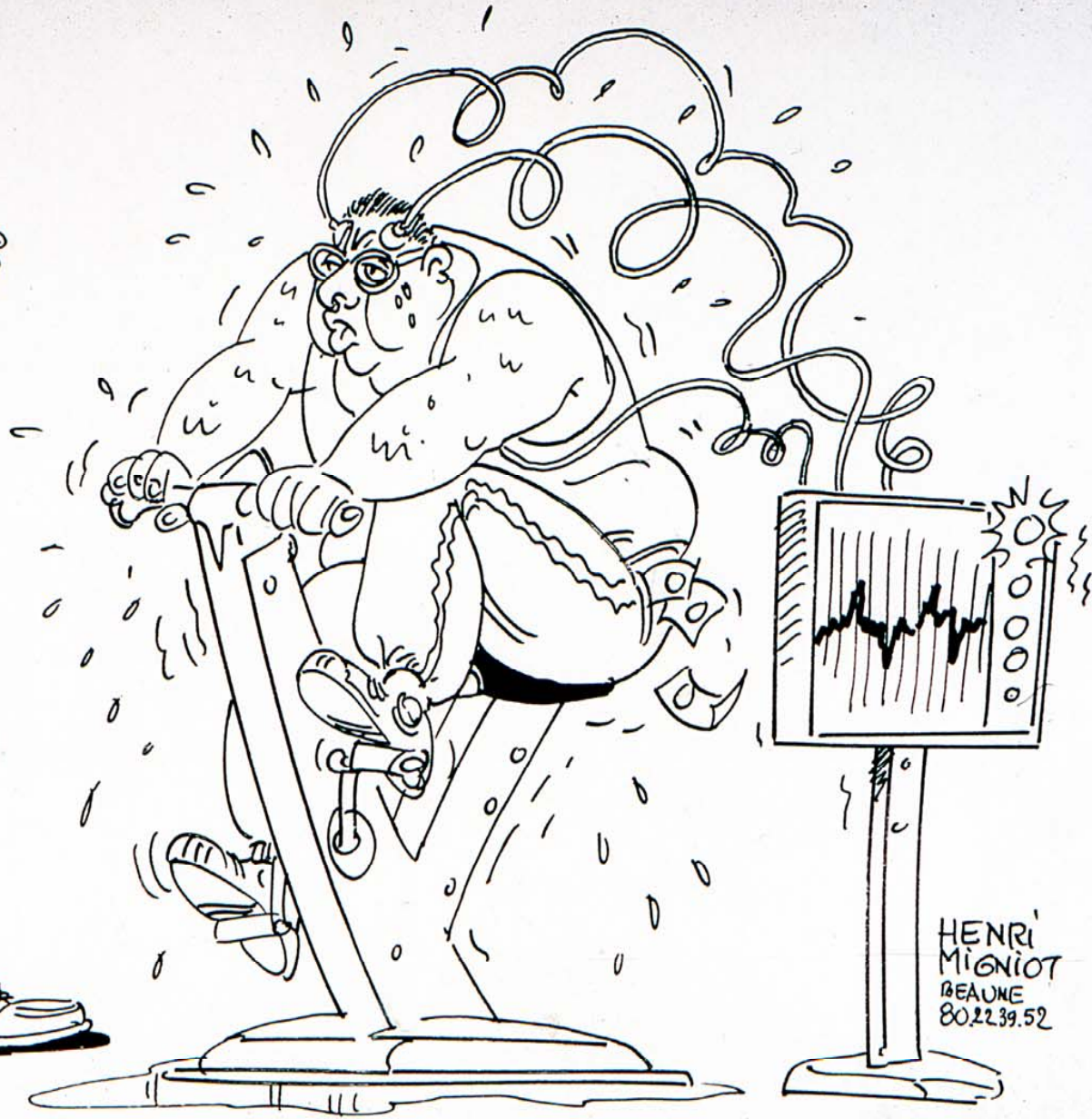
- ▶ -ce certificat est un examen médical à part entière
- ▶ -examen clinique complet
- ▶ -connaissance des données de la science (recommandations ,règlement fédéral)
- ▶ -donné en mains propres
- ▶ -intérêt des fiches déclaratives
- ▶ -risques importants(pénal,civil,déontologique)

Proposition de fiche declarative

- ▶ nom .prénom
- ▶ Sports pratiqués
- ▶ Compétitions
- ▶ Vous êtes vous déjà présenté pour une visite d'aptitude au sport et ou compétition
date ,lieu,nom du médecin
- ▶ Avez vous connaissance d'une maladie grave dans votre famille(mort subites,infarctus,attaques cerbrales)
- ▶ Avez vous présenté des malaises,vertiges,perte de connaissance;douleurs,ou autre signe à l'effort ou au repos
- ▶ Troubles cardiaques,HTA
- ▶ Maladies broncho-pulmonaires,asthme,pneumothorax
- ▶ Troubles lipidiques,diabète
- ▶ Troubles visuels,myopie,traumatisme,lunettes ,lentilles
- ▶ Problèmes psychiatriques
- ▶ Prenez vous vous actuellement des médicaments ou des substances illicites
- ▶ Consommez vous de l'alcool de manière importante
- ▶ Êtes vous fumeur
- ▶ Êtes vous pensionné
- ▶ Avez vous été hospitalisé

- ▶ Votre attention est attirée sur le fait que tout symptôme à l'effort peut être éventuellement grave et doit être déclaré à son médecin,de plus tout effort intense doit être évité en période fébrile ou grippale

- ▶ Je soussigné déclare avoir répondu de façon sincères aux questions et ne pas avoir connaissance de troubles de santé autre que ceux signalés
- ▶ Toute fausse déclaration priverait d'effet la décision d'aptitude et engage la responsabilité du postulant



HENRI
MIGNIOT
BEAUNE
80.22.39.52